

République Française
 Département des Côtes d'Armor
 COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 30 mars 2022

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 15.

L'an deux mil vingt-deux, le 30 mars à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 25/03/22.

M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : approbation du Compte de Gestion 2021 – Commune

Le compte de gestion de l'exercice 2021 du Trésor Public a été transmis à la commune.

M. le Maire invite l'assemblée à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal.

Objet : vote du compte administratif 2021 – Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Sandrine SALAÜN, 1^{ère} adjointe, approuve le compte administratif, présenté par M. GUILLERM, qui se résume ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		230 730,41		
Opérations de l'exercice	84 217,78	147 722,70	303 630,83	476 376,79
Totaux	84 217,78	378 453,11	303 630,83	476 376,79
Résultat de clôture		294 235,33		172 745,96
Reste à réaliser	484 000,00	145 900,00		

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : affectation des résultats - budget communal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal à l'unanimité

- considérant le budget de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 172 745,96 €
 - décide d'affecter au budget primitif 2022 :
 - 172 745,96 € à la section d'investissement au compte 1068.

Objet : décisions en matière de taux de contributions directes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes foncières.

Les taux votés à l'unanimité par le conseil municipal sont donc les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,64
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,70.

Objet : budget primitif 2021 de la commune

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget communal à la somme de :

- 473 032,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 742 100,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

Objet : demande d'installation classée de l'EARL JANIN DAVID à Pléhédel

Par arrêté du 17 mars 2022, M. le Préfet des Côtes d'Armor a soumis à consultation du public en mairie de PLEHEDEL la demande présentée au titre de l'installation classée « EARL JANIN DAVID » exploitée à PLEHEDEL au lieu-dit « Kercharles » qui porte sur l'exploitation d'un élevage de vaches laitières avec un effectif après projet de 230 vaches laitières et la mise à jour de la gestion des déjections. La commune de Pludual étant concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Objet : soutien à la population ukrainienne

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder de subvention de 1 000,00 € à la Protection Civile pour l'Ukraine.

Questions et informations diverses

→ point sur les travaux du bourg et de l'église, la campagne d'élagage, les travaux réalisés par les services techniques et sur l'étude de réhabilitation du bâtiment des religieuses.

La séance est levée à 19h30.

Signatures des membres présents